R. É. L., 71 (1993)

VI

FAUTES ET JUSTICIERS : RÉFLEXIONS SUR LA GENÈSE DE L'*ÉNÉIDE*

par Roger LESUEUR

Professeur à l'Université de Toulouse-Le Mirail

SOMMAIRE. — *Les malheurs des héros et héroïnes dans l'*Énéide *proviennent la plupart du temps de leurs* **fautes** *et surtout des* **fautes morales**. *Mais ceci ne se vérifie pas seulement chez les ennemis des Troyens qui s'opposent aux destins de Rome. D'autre part, les* **justiciers** *sont souvent aussi des* **coupables**, *hommes ou dieux, ou du moins des juges peu sûrs, voire partiaux. Le livre IV des* Géorgiques *nous montre déjà Aristée puni par Orphée; mais Orphée lui-même a commis une faute que les puissances infernales châtient durement. À peu près à la même époque, Virgile amplifie, dans l'*Énéide, *cette structure narrative en l'affinant : Énée, en raison des torts de son peuple, est poursuivi par Junon qui devra s'incliner devant Jupiter. L'épyllion d'Aristée s'inscrit donc dans la genèse de l'*Énéide. *C'est seulement dans le livre VI que la Justice montre son vrai visage, sévère mais pur, indifférent aux passions et aux partis.*

EPITOME. — *Viri mulieresque insignes in Aeneide casus suscipiunt propterea quod peccant, praesertim cum mores offendunt; quod non tantum in Trojanorum hostibus qui Romae fatis obstant, probatur. Qui autem poenas ui repetunt, eidem saepe sunt nocentes, aut quidem incerti, etiam cupidi iudices. Iam in quarto Georgicorum libro, cum Aristeus Orpheo peccati sui poenas luerit, Orpheus ipse, qui fuit in culpa, a deis in Inferis acerbe punitur. Eodem fere tempore, Vergilius hanc narrationis figuram, dum extenuat, in Aeneide amplificat : nam Aeneas, propter suorum injurias, a Junone vexatur quam ipsam Iovi cedere oportebit. Sequitur quidem ut Aristei fabula nascentem Aeneida adumbret. In sexto libro, faciem suam Justitia veram, gravem sed simplicem et studia factionesque neglegentem, tantum ostendit.*

Discite justitiam moniti et non temnere diuos[1]. À cet avertissement solennel de Phlégyas qui résonne à nos oreilles depuis les abîmes infernaux, accorderons-nous toute l'importance qu'il mérite? Cette justice, quelle est-elle? Comment et par qui est-elle exercée dans l'*Énéide*? La question, à notre connaissance, n'a jamais fait l'objet d'un examen approfondi; certes on a toujours et partout admiré l'humanité, la commisération d'Énée et, d'une façon générale, la sensibilité du poète en regard des malheurs et des souffrances innombrables qu'il nous décrit, et qui sont la contrepartie de la gloire; mais le malheur est très souvent la conséquence d'une faute comme celle de Didon, de Turnus, sur lesquels on a beaucoup écrit parce que ce sont de grandes figures de l'épopée. Or qui dit faute pense aussi châtiment, donc justicier. Quelles sont les fautes, qui sont les justiciers dans l'*Énéide* et sont-ils toujours les mêmes aux Enfers et sur terre? C'est à cette double question que nous essaierons de répondre en

1. *Aen.*, 6, 620.

mettant en lumière un type de situation conflictuelle propre au genre narratif et susceptible de nous éclairer sur la genèse de l'*Énéide*[2].

Le climat religieux qui règne sur toute l'*Énéide* et le conflit qui met aux prises son héros avec les puissances hostiles aux *Fata* confèrent à la faute morale un relief tout particulier car on a toujours tort de s'opposer à la volonté divine, surtout quand celle-ci se confond avec l'accomplissement d'une mission; dans les poèmes homériques, au contraire, les héros ne sont en général tenus que par des obligations et des liens qu'ils ont bien voulu eux-mêmes se créer sans que ces mêmes dieux aient à juger de leurs actions par référence à leurs devoirs. D'ailleurs, si Énée est le héros « pieux » par excellence, Ulysse est présenté comme l'homme « aux mille tours ». Mais l'épopée antique met en scène des rois, des chefs responsables et libres, essentiellement tournés vers l'action; or on ne peut agir sans commettre des fautes dont l'éventail est très varié et qui compromettent le succès d'une entreprise : c'est ce que nous lisons dans l'*Iliade* et dans l'*Odyssée*; la différence, de ce point de vue, entre le poète épique et l'historien provient de ce que ce dernier juge des actes réels qu'il peut considérer comme des fautes à partir de critères objectifs, et qui se trouvent être plus ou moins fréquents selon les époques qu'il étudie, tandis que le premier est libre d'organiser à sa guise une histoire imaginaire et lui seul en met en scène les figurants qu'il dirige vers leur avenir; et ainsi, de la fréquence et de la nature des fautes, les personnages tirent leur personnalité, le poème sa marque propre.

Or, ce qui devrait frapper le lecteur de l'*Énéide* — on n'y songe pas suffisamment — c'est précisément la densité des fautes morales dans le tissu narratif, fautes qui, d'ailleurs, ne sont pas toujours directement liées au destin historique des Énéades et impliquent très souvent le lecteur dans une situation où il peut juger des comportements, qu'il les approuve ou les condamne.

Dans les six premiers livres, il faut, bien entendu, mettre à part les *errores* qui sont simplement de fausses destinations mais plusieurs épisodes

2. Dès l'Antiquité, l'œuvre virgilienne fut présentée selon une division tripartite (mis à part les pièces de l'*Appendix*) et commodément générique. Trois protecteurs aussi qui commandent respectivement au poète les *Bucoliques* (Pollion), Les *Géorgiques* (Mécène), l'*Énéide* (Auguste) nous dit Servius (*Vita*, 24-28). L'entreprise épique est la plus difficile en raison des vastes recherches rendues nécessaires dans toutes sortes de domaines par le sujet; nous l'apprenons par Macrobe (1, 24, 12) qui cite à ce propos un fragment d'une lettre adressée par Virgile à l'empereur. Cela pourrait justifier au moins partiellement les hésitations du poète à se poser en rival d'Homère; ainsi la « genèse » de l'*Énéide* est-elle perceptible dès la *Buc.* VI et se précise dans le prologue des *Georg.* III. Cependant Virgile, tout en suivant son illustre modèle, pouvait organiser sa matière à sa guise, par exemple en donnant aux *laudes Augusti* une part plus grande qu'à la légende troyenne, comme le prologue des *Géorgiques* III semblait bien le laisser prévoir. Or le contraire s'est produit, peut-être parce que la matière légendaire laissait à l'imagination un champ beaucoup plus vaste et que, commandée ou non par le prince (et en quels termes?) l'*Énéide* devait se présenter comme une création originale et libre. S'interroger sur sa « genèse » c'est donc aussi s'efforcer de pénétrer dans le secret d'une élaboration délicate, c'est se demander aussi ce que Virgile nous révèle de lui-même sous l'apparence d'un poète « courtisan ». Les étapes de la composition, notamment celle des livres, l'organisation du contenu, les problèmes relatifs à la structure et aux méthodes de travail ont fait l'objet de très nombreuses recherches nous montrant l'*Énéide* en train de se bâtir; mais entre les *Géorgiques* et notre épopée s'est produit un « déclic » qui a conduit le poète à fixer définitivement son projet sur le papier sous la forme que nous lui connaissons. Ainsi la « genèse » s'entend ici dans son sens propre de « point de départ ».

retracent aussi des actes criminels comme le meurtre de Polydore par les Thraces qui ont trahi pour de l'or la confiance du vieux Priam, ou bien hautement condamnables comme les honteux traitements infligés à Andromaque par Néoptolème et à Achéménide par Ulysse et ses compagnons qui l'ont abandonné chez les Cyclopes. Au cours du livre II, nous ne pouvons que haïr la perfidie de Sinon non sans reprocher aux Troyens leur imprudence quand ils font entrer le cheval dans leurs murs; mais aussi, face à la cruauté des Grecs, Virgile nous montre la faute d'Énée qui se prépare à tuer Hélène inutilement, par pure vengeance. Je n'insisterai pas sur le trop célèbre épisode carthaginois et la « culpa » de Didon qui trahit la mémoire de Sychée en croyant épouser Énée, lui-même coupable d'avoir oublié sa mission dans les bras d'une reine qui ne lui est pas destinée. Au livre suivant, on notera surtout l'incendie criminel des vaisseaux allumé par les Troyennes désemparées, et peut-être même la négligence d'Énée qui n'a pas su prévenir la disparition de Palinure dans le calme trompeur d'une ultime traversée maritime; et que dire des actes de violence et de la fraude dans certaines compétitions sportives au cours de Jeux funèbres donnés en l'honneur d'Anchise? Gyas en colère précipitant dans les flots son pilote Ménétès; Nisus qui fait tomber Salius, lors de la course à pied, pour assurer la victoire de son ami Euryale; Entelle oubliant toute mesure dans le combat de cestes et accablant sous ses coups un adversaire épuisé qui eût risqué sa vie sans l'intervention d'Énée. Nous avons montré ailleurs que le comportement des concurrents éclaire, pour l'essentiel, l'éthique du guerrier virgilien dans les derniers livres[3]. Enfin, les scènes de la Catabase qui évoquent la punition des fautes et les supplices du Tartare réservés aux grands coupables, retentissent du cri désespéré Phlégyas : *Discite Iustitiam moniti et non temnere diuos.*

Dans la partie iliadique, Turnus engage, par intérêt personnel, une guerre meurtrière et fratricide qui aurait pu être évitée si le vieux roi Latinus avait eu le courage d'imposer la paix. Deux fautes donc qui se conjuguent pour faire échouer le projet d'un bon traité avec les Troyens. Mais ces derniers ne sont pas tout à fait innocents : la mort du cerf de la jeune Sylvia apparaît aux Latins comme un acte de brigandage qui mérite punition. La faute de Turnus, qui consiste dans son opposition armée à l'établissement des Énéades au Latium, et dont les raisons sont claires mais n'appellent pourtant pas une condamnation sans nuances, s'aggrave au niveau moral — dans la perspective où nous situe le livre VIII — par la mort de Pallas éliminé du champ de bataille dans un combat inégal : cet acte est ressenti par Énée comme un crime que Turnus, à la fin de l'*Énéide*, paiera de sa propre vie. De ce point de vue, le champion de la résistance italienne s'inscrit aussi dans la liste des jeunes guerriers imprudents, héros d'exploits éphémères, qui sillonnent les épisodes des derniers livres : Nisus et Euryale s'attardent à des massacres insensés au lieu de se hâter d'avertir Énée des dangers que court le camp troyen; Pallas lui-même, trop pressé par la gloire, s'expose sans protection suffisante; Lausus tente par un beau

3. Cf. *L'enseignement moral dans les Jeux de l'Énéide*, *Pallas*, 21, 10, 1974, p. 35-48.

geste de sauver son père; mais sa mort sera inutile; Camille brûle de s'emparer des armes splendides d'un prêtre de Cybèle sans souci des risques qui la menacent. Cette liste qui n'est d'ailleurs pas exhaustive — car il faudrait tenir compte aussi de noms moins illustres et d'une foule d'actions rapidement mentionnées —, révèle l'ambiguïté de la nature même de la faute, à la fois tactique puisqu'il s'agit de faits de guerre qui n'aboutissent pas à des succès décisifs, et morale dans la mesure ou le malheur qui s'ensuit endeuille les familles — la mère d'Euryale, Évandre, Mézence — sans que la pensée de ce malheur même soit suffisante pour retenir l'élan des passions et le mépris de la mort chez nos jeunes héros. Reproches et approbation se pénètrent subtilement chez le lecteur et lui laissent l'impression un peu gênante qu'il ne peut condamner sans réserves ni admirer sans nuances ces figures tragiques dessinées de telle sorte qu'il distingue mal la frontière incertaine séparant l'*error* de la *culpa* et de la *noxia.* : ainsi, par exemple, n'est-il pas paradoxal que dans une œuvre où Virgile a fait de la *pietas* la vertu première du *uir fatalis*, ce soit précisément par un excès de cette *pietas* que Lausus trouve la mort sous les coups d'Énée?

Ces observations nous montrent à l'évidence que Virgile, loin de nous proposer une morale aux contours tranchés à travers les comportements humains, et dans laquelle on trouverait d'un côté ceux qui ont tort et, de l'autre, ceux qui ont raison, nous apparaîtrait plutôt comme pénétré d'une inquiétude latente et quasi obsédante sur nos faiblesses transposées dans celles de ses héros, inquiétude qui, pensons-nous, ne pourra que se confirmer si nous envisageons maintenant le châtiment des coupables, en nous demandant qui sont les justiciers et quelle autorité, quelle légitimité le lecteur est amené à leur reconnaître.

Laissons de côté provisoirement la Catabase où l'exercice de la justice nous est présenté en marge de l'action épique. Dans beaucoup de cas, la punition s'inflige d'elle-même, comme la conséquence prévisible sinon inéluctable de la faute, notamment dans les combats : les figures les plus émouvantes — Nisus, Euryale, Pallas, Lausus, Camille — mais qui ont eu le tort d'agir de telle ou telle manière en telle ou telle circonstance, sont punies par la mort, une mort le plus souvent prématurée qui sanctionne une passion excessive de la guerre; mais Didon et Amata se font justice elles-mêmes; Palinure, le seul peut-être qui soit parfaitement innocent, tombe victime d'un marchandage cruel qui constitue un cas spécial. Dans la partie consacrée aux événements du Latium, en revanche, l'*opus maius* comme nous l'annonce Virgile lui-même, Turnus, qui représente désormais l'unique obstacle au succès des Troyens, sera condamné à la fois par Énée et par Jupiter, tandis qu'Énée, inlassablement poursuivi par Junon, se trouve, face à la déesse, en position de justiciable. Ce sont précisément ces trois procès que nous nous proposons maintenant d'examiner.

Énée porte contre Turnus deux chefs d'accusation : d'abord d'être responsable de la guerre et ensuite, au cours de celle-ci, d'avoir tué Pallas. Fort du soutien de ses alliés, de la faveur des Destins et du prestige national que Virgile lui confère aux yeux du public romain, il mène une guerre juste

et la mort de son adversaire en est le dénouement attendu, souhaité. Dès son séjour à Pallantée, lorsqu'Évandre lui confie son fils avec quelques cavaliers arcadiens, il ne mesure pas encore la responsabilité morale qu'il vient d'accepter mais imagine d'abord les horreurs de la guerre dans l'ensemble du Latium et sa pensée va tout de suite à Turnus :

Heu! quantae miseris caedes Laurentibus instant!
quas poenas mihi, Turne, dabis[4]*!*

Cette répugnance aux actes de guerre est confirmée d'ailleurs dans les propos qu'il tient aux Latins au début du livre XI à l'occasion d'une trêve : c'est Turnus seul, dit-il, qui devait affronter la mort dans un combat singulier; cette guerre ne concerne que deux hommes et non leurs peuples :

Aequius huic Turnum fuerat se opponere morti[5]

Enfin la rupture de la seconde trêve au livre XII déchaîne sa colère et c'est bien Turnus qu'il cherche seul dans les rangs ennemis (XII, 317).

On loue certes ce trait d'humanité mais on n'oubliera pas que les Troyens, dont Énée est le chef responsable, sont les premiers coupables du fait de la malencontreuse chasse d'Ascagne qui déclenche la guerre des pâtres : Almo et Galésus, lequel s'offrait pourtant comme médiateur, sont tués avec beaucoup d'autres. Virgile reconnaît d'ailleurs que ce fut là la cause première des malheurs qui vont ensanglanter le Latium :

... quae prima laborum
causa fuit belloque animos accendit agrestes[6]

Ces maléfices sont en partie, il est vrai, l'œuvre d'Allecto qui vient aussi d'exciter Turnus à prendre les armes; mais si son intervention réduit la responsabilité des Troyens, elle réduit aussi, plus tard, celle de Turnus; en réalité elle ne fait qu'attiser de part et d'autre une fureur déjà toute prête à éclater; cependant la faute d'Ascagne est peut-être moins excusable car elle est gratuite :

... eximiae laudis succensus amore[7]

commente le poète. Mais la mort du cerf n'eût été sans doute qu'une maladresse regrettable et réparable au niveau diplomatique si Énée avait présenté des excuses aux Latins; le projet de traité avec Latinus est encore, à ce moment, fragile et l'on voit bien, à la réaction violente de Tyrrhus (VII, 508-510), que les Troyens n'ont pas reçu partout, surtout chez les paysans, l'accueil amical qu'ils reçoivent du roi; on imagine mal aussi que Turnus ait réussi à entraîner des populations entières dans la guerre s'il ne bénéficiait largement de leur soutien. Or Énée est absent de la scène pendant toute la durée des pourparlers (qui sont menés par Ilionée) et des événements

4. *Aen.*, 8, 537-38.
5. *Ibid.*, 11, 115.
6. *Ibid.*, 7, 481-82.
7. *Ibid.*, 7, 496.

menaçants qui conduisent, après l'incident de la chasse, à la mobilisation de l'Italie. Il faut bien reconnaître là une défaillance lourde de conséquences.

Turnus, à la fin d'une guerre qu'il a perdue, paiera de sa vie la mort de Pallas; Virgile insiste bien sur la culpabilité du Rutule maudit par Évandre et voué au bras d'Énée pour être exécuté :

> *dextera causa tuast, Turnum gnatoque patrique*
> *quam debere uides*[8].

Il est certain que Pallas pouvait être éliminé du champ de bataille autrement que par une mort cruelle, dans un combat très inégal qui ne lui laissait aucune chance de salut. Turnus aurait pu seulement le blesser, le désarmer peut-être; pouvait-il lui permettre longtemps et impunément de harceler les Latins? Faut-il oublier que, du côté adverse, Nisus et Euryale, emportés par l'ivresse d'exploits faciles, ont massacré auparavant des hommes endormis qui ne pouvaient donc pas se défendre? Qu'Énée, malgré sa mise en garde et la tristesse que lui cause cette mort, n'hésite pas à tuer Lausus qu'il pouvait, lui aussi, « neutraliser » par blessure? Et Turnus certes n'a pas tort de voir en Évandre l'homme qui vient de fournir aux Troyens les moyens de mener la guerre sur une vaste échelle avec l'appui de contingents étrusques (cf. VIII, 470-507) : c'est là le résultat le plus fructueux pour Énée de l'hospitalité arcadienne. En réalité, Énée ne peut être un justicier impartial : Virgile a voulu donner un relief exceptionnel aux liens qui unissent Énée à Évandre en raison de l'idée de Rome qui se profile derrière le vieux roi : il était nécessaire que l'ancêtre de Romulus laissât son nom dans la préhistoire de l'Urbs, sous la forme d'une figure emblématique de la *pietas*. Ainsi, la justice qu'exerce Énée à la fin de la guerre en tuant Turnus apparaît moins comme la conséquence d'un mouvement spontané d'indignation, une révolte de sa conscience d'homme devant ce qu'il considère comme un crime, — un triomphe facile sur un adolescent — que comme un *exemplum* qui l'inscrit d'emblée dans une typologie conforme aux desseins de la politique impériale. Énée est donc le justicier d'une cause qui se profile déjà dans les brumes de l'histoire mais qui prend la forme d'une responsabilité quasi paternelle assumée par le rôle de guide et d'éducateur; il s'agit en fait d'une relation de père à fils et c'est bien ainsi que l'entend Évandre :

> *sub te tolerare magistro*
> *militiam et graue Martis opus, tua cernere facta*
> *adsuescat primis et te miretur ab annis*[9].

Turnus sera donc « sacrifié » à Pallas, parce que Virgile veut le faire apparaître comme criminel en regard des *fata* de Rome et, à ce titre, il est impardonnable.

Jupiter, pour sa part, sera le justicier au niveau des dieux et son inter-

8. *Ibid.*, 11, 178-79.
9. *Ibid.*, 8, 515-17.

vention à la fin du livre XII, quand il envoie la Dira paralyser les forces du Rutule, prépare la victoire d'Énée sur un adversaire réduit presque à l'impuissance. Mais l'attitude et les propos du dieu suprême, que certains confondent abusivement avec les *Fata* eux-mêmes, durant l'action du poème, posent problème : dans sa rencontre avec Vénus au livre I, il ne doute pas de la victoire des Énéades et rassure la mère d'Énée sur l'avenir qui leur est promis; au début du livre X, en revanche, il se borne à suivre les événements et laisse à chacun des champions toutes ses chances en précisant qu'il sera impartial : *Jupiter omnibus idem* (v. 112). Turnus comme Énée recueilleront le fruit de leur valeur personnelle :

> ... *sua cuique exorsa laborem*
> *fortunamque ferent*[10]...

Et de toute façon « les destins trouveront leur voie » : ce qui semble signifier qu'il n'a pas une idée très nette sur la manière dont les choses vont tourner. Alors, ou bien Jupiter n'a pas dit la vérité à Vénus et n'a fait que lui tenir des propos rassurants qui n'engagent pas vraiment l'avenir, ou bien il ne l'a pas trompée et ce qu'il dit ici dans le Conseil, laissant à Turnus toutes ses chances, contredit la belle promesse du livre I. Cette incertitude laisse penser en tout cas qu'il n'est pas identifiable aux *Fata* mais qu'il se borne à interpréter leur déroulement fluctuant sans les diriger, au fur et à mesure que les événements se présentent, tantôt confiant dans le succès d'Énée, tantôt plus réservé[11]. Jupiter, qui déplore la poursuite de la guerre (XII, 793), ne pouvait-il arrêter plus tôt, voire empêcher les hostilités dès le début puisqu'il les juge inutiles[12]? Fallait-il se résigner à une guerre générale pour apprécier la valeur des hommes si, dès l'ouverture du poème, la cause de Turnus est condamnée? Pourquoi intervenir à la fin des combats pour éliminer Turnus et ne pas l'avoir fait dès l'arrivée des Troyens en Italie pour l'avertir de se tenir tranquille? Le chef rutule pouvait alors se déterminer en toute connaissance de cause. Mais plus troublant encore est ce dessein même d'intervenir alors qu'Énée, assuré de gagner, n'avait pas vraiment besoin d'un secours exceptionnel.

Jupiter ne donne pas au lecteur l'image d'une toute puissance qui le distinguerait vraiment du Zeus homérique : Virgile le peint plutôt, exception faite de certaines manifestations de son autorité souveraine sur l'Olympe et sur la terre, comme un dieu sensible aux souffrances humaines (X, 467-473), non dépourvu d'affection pour les siens (Vénus, Sarpédon) et porté volontiers vers la conciliation (scène du Conseil) : un portrait ambigu, non exempt de contradictions, où se mêlent douceur et froide détermination, une grandeur et une autorité qui dissimulent mal l'impuis-

10. *Ibid.*, 10, 111-112.

11. Sur cet aspect très important de la théologie virgilienne, cf. P. BOYANCÉ, *La religion de Virgile (fatum)*, *P. U. F.*, 1963, p. 46-54, où l'examen critique de plusieurs passages (notamment les prédictions faites à Vénus et la pesée des Destins) montrent à l'évidence que Virgile ne s'est pas prononcé nettement, peut-être à dessein, sur l'identification de Jupiter avec les *Fata* ou sa subordination par rapport à eux et ce qui ressort de notre analyse infirme la thèse d'une *Énéide* pleinement stoïcienne.

12. Remarquons la symétrie des deux interrogations angoissées en 1, 8-11 et 12, 503-504, l'une adressée à Junon, l'autre à Jupiter, et toutes deux empreintes d'une indignation à peine voilée.

sance du *numen* en regard des *fata*; en somme, Jupiter est un justicier moins impartial qu'il n'y paraît, qui soutient avec plus ou moins de discrétion et de franchise, selon les circonstances, la cause d'Énée son petit-fils.

La persécution d'Énée par Junon est, comme chacun sait, le ressort de l'action et mérite donc une attention particulière. La déesse veut faire acte de justice, considérant que son *numen* a été blessé par les Troyens et que sa qualité d'épouse de Jupiter la met en droit d'obtenir une réparation méritée. Nous ne tenterons pas ici une nouvelle approche du problème religieux, au centre de bien des débats, que soulève la mise en scène d'un Olympe traditionnel, et, dans ce cadre, la représentation de l'*ira Junonis*; mais plusieurs observations précises s'imposent sur l'attitude de Junon, en tant que justicière, tout au long de l'*Énéide* : d'abord, le lecteur constate qu'Énée est poursuivi pour des offenses ou des fautes qu'il n'a pas commises personnellement; la déesse entend châtier à travers lui l'ensemble des Troyens et se venger notamment du jugement de Pâris et de l'enlèvement de Ganymède, comme il apparaît clairement dans son premier monologue (v. 23 et suiv.). Or, pour se justifier, elle choisit l'exemple d'Ajax, le fils Oïlée, puni par Pallas; elle ajoute même, dans son monologue du livre VII, les Lapithes punis par Mars et Calydon par Jupiter; il s'agit dans ces trois cas d'actes manifestes d'impiété commis par les coupables : Ajax avait renversé le Palladium, Mars n'avait pas été invité aux noces de Pirithoüs, Oenée avait négligé d'honorer Artémis dans les sacrifices. Junon fait preuve d'une mauvaise foi évidente et scandaleuse en comparant Énée à ces impies, en faisant peser sur lui le poids d'un passé qui le condamne *a priori*, en ignorant, ou feignant d'ignorer, cette *pietas* que Virgile désigne comme sa qualité première (*insignem pietate uirum*). Le poème s'ouvre sur une interrogation douloureuse : pourquoi cette persécution qui semble être un défi à la justice?

D'autre part, au livre I, Junon nous dit qu'elle connaît les *Fata* (v. 39 : *uetor fatis*); puis, ne pouvant en changer le cours, elle se résigne à les retarder, ayant en son pouvoir une certaine marge de manœuvre, et fait appel à Allecto pour l'aider à préparer la guerre :

Flectere si nequeo superos, Acheronta mouebo [13]

Cette résolution plonge le Latium dans un bain de sang sans fortifier la cause de Turnus, tandis qu'au livre XII elle avoue à Jupiter avoir depuis longtemps compris que sa résistance était inutile; et, se déjugeant elle-même, elle prétend haïr la guerre :

Et nunc cedo equidem pugnasque exosa relinquo [14]

Ainsi Junon reconnaît implicitement qu'elle n'a pas hésité à venger au prix le plus fort sa dignité autrefois blessée; que l'abandon de Turnus à son sort sera compensé par les concessions politiques que lui offre Jupiter dans

13. *Aen.*, 7, 312.
14. *Ibid.*, 12, 818.

le règlement du conflit : une seule nation italienne à laquelle s'intégrera un faible apport étranger; la fin du nom troyen.

Curieuse justice, en vérité, exercée par la reine des dieux, dominée par ses impulsions affectives, cristallisant sa haine sur Énée (*gens inimica; stirpem inuisam*) et sa tendresse sur Turnus sans jamais porter sur l'un et l'autre le moindre jugement objectif, équitable.

Résumons : si ces analyses sont exactes, elles nous rendront sensible la mouvance du terrain sur lequel s'établissent les rapports de justice dans le tissu de l'*Énéide*; l'action est génératrice de la faute; entre justicier et justiciable une démarcation floue, des repères difficiles à saisir. On peut évidemment objecter que Virgile n'a pas imaginé de faire d'Énée un héros irréprochable dans l'action, qu'il doit, après tout, « gagner douloureusement son ciel » malgré ses éminentes qualités et la « couverture » qu'il reçoit des Destins. On dira aussi que les dieux, Jupiter surtout, ne se laissent pas juger comme on juge les hommes; que leur puissance, liée aux fluctuations du déroulement des *Fata*, s'exerce dans une sphère impénétrable à notre entendement, à notre logique. D'où l'interrogation immédiate du poète qui ne comprend pas :

> *quidue dolens regina deum tot uoluere casus*
> *insignem pietate uirum, tot adire labores*
> *impulerit. Tantaene animis caelestibus irae*[15] *?*

Or, c'est précisément sur cette question relative à la colère injustifiée de Junon contre le pieux Énée que s'ouvre l'*Énéide* : la persécution junonienne, thème central du poème, est aussi le moteur de son action; et si Énée ignore peut-être les causes de la colère divine, celles-ci sont, en revanche, présentées au lecteur dans la plus grande clarté : inquiétudes pour l'avenir de Carthage; haine de Troie qui fut l'ennemie d'Argos, jugement de Pâris, enlèvement de Ganymède. Seule la légende d'Hercule présente quelques similitudes, de ce point de vue, avec l'*Énéide*; mais Virgile s'est aussi souvenu d'autres histoires malheureuses, comme celles d'Io par exemple (la piqûre du taon est très révélatrice des méthodes de cette déesse rancunière). Rien en tout cas de comparable avec la colère de Poséidon dans l'*Odyssée* : le dieu ne soulève qu'une seule tempête (celle qui rejette Ulysse chez les Phéaciens) tandis que Junon intervient violemment au moins quatre fois (aux livres I, V, VII et XII) contre les Troyens[16]. Quant à la tragédie, limitée dans le temps, elle ne permet pas une telle succession de péripéties agressives.

Le dessein initial de l'*Énéide* n'est donc pas seulement de montrer la difficile gestation de l'état romain et augustéen (*tantae molis erat Romanam condere gentem*) à travers les *labores* d'Énée, mais aussi de présenter un type de persécution particulièrement scandaleux pour ce qui est de la personne du justiciable et de la dignité du justicier; et ce dessein, lié à l'omniprésence de la faute morale, laisse à penser que nous avons la chance de

15. Cf. *supra*, note 12.

16. Cf. notre étude : l'*Énéide de Virgile. Recherches sur la composition rythmique d'une épopée*, chap. II : *Approches structurelles*, Publications de l'U. T.M., Série A, tome 26, Toulouse, p. 48-69.

saisir là quelque chose d'aussi important peut-être pour le poète, émule d'Homère, que son grand dessein d'inspiration nationale : L'*Énéide*, serait bien le poème de la légende troyenne, mais aussi celui de l'inquiétude, l'aboutissement d'une réflexion, pessimiste à coup sûr, sur la légitimité du châtiment, une vision relativiste du droit exercé sur le coupable par le justicier de la bonne cause.

Portons alors nos regards plutôt en amont de l'*Énéide* pour déceler les indices d'un cheminement de cette idée et là précisément où, dans les *Géorgiques*, dans l'état où nous les lisons aujourd'hui, Virgile a recours au genre narratif avec l'épyllion d'Aristée. Comparons les situations respectives d'Aristée et d'Énée face à Orphée d'un côté, à Junon de l'autre [17] :

— Aristée est dans le malheur pour avoir perdu ses abeilles et se croit haï des Destins (*inuisum fatis*) ; il est d'ascendance divine (IV, 322-323) en tant que fils prétendu d'Apollon et de la nymphe Cyréné qui, émue par ses plaintes, va l'aider à réparer ses pertes. Aristée apprend alors par Protée qu'il a commis une faute grave en provoquant la mort d'Eurydice, et qu'Orphée l'a puni par la disparition de ses essaims. Il s'emploie donc, sur les conseils de sa mère, à réparer sa faute par des sacrifices aux Napées et à Orphée considéré comme un dieu (*numinis irae*). Un dénouement heureux s'ensuit : l'essaim d'Aristée renaît.

— Énée de même est plongé dans le malheur par la chute de Troie ; il est fils de Vénus et petit-fils de Jupiter ; les destins semblent le poursuivre par une hostilité implacable et sa mère intervient pour le secourir. Il reçoit d'Hélénus le conseil d'apaiser la colère de Junon et nous savons que celle-ci entend le punir de tous les affronts que les Troyens lui ont fait subir. Il devra donc par son courage et sa piété surmonter une longue série d'épreuves avant de recevoir finalement l'investiture des *Fata* par sa victoire sur les forces rebelles et l'établissement des Troyens en Italie.

— Orphée, qui a puni Aristée, est lui-même condamné par les dieux infernaux : on sait qu'Eurydice ne remontera pas sur terre par la faute de celui qui l'aime mais n'a pas su dominer sa passion.

— Junon, de son côté, qui poursuit Énée de sa vengeance, voit son projet fondamental (rejeter les Troyens hors de l'Italie) et son projet secondaire (sauver la vie de Turnus) mis en échec par les *Fata*, sa faute consis-

17. Cet épyllion a beaucoup intrigué la critique ; une interrogation majeure concerne la relation Aristée-Orphée : nous en ignorons l'origine (il faut peut-être la mettre au compte de Virgile) et depuis NORDEN la question n'a pas progressé (cf. sur ce point L. P. WILKINSON, *The Georgics of Virgil; a critical study*, Cambridge, 1969, p. 116 et tout récemment R. A. B. MYNORS, *Virgil. Georgics, edited with a Commentary*, Oxford, 1990, p. 285. Il n'est pas dans notre propos de passer en revue les diverses interprétations proposées pour la signification d'ensemble du livre IV (quel lien unit l'histoire d'Orphée à l'élevage des abeilles ?). Une bonne synthèse est présentée par J. GRIFFIN, *The Fourth Georgics, Virgil and Rome*, in *Greece and Rome Studies : Virgil*, Oxford Univ. Press, 1990, p. 94-111. De notre point de vue, d'ailleurs, la personne d'Aristée et ce que représente symboliquement son histoire n'ont que peu d'importance ; quel nom précis faut-il lire derrière le sien ? J. PERRET propose celui d'Octave (*Virgile, l'homme et l'œuvre*, Boivin, 1952) mais B. OTIS rejette cette identification (*Virgil, a study in civilized Poetry*, Oxford, 1964, p. 213). Ce que nous entendons mettre en lumière concerne essentiellement la nature des actes et les rapports de dépendance des personnages entre eux, ce qui ne nous conduit pas, on le verra par la suite, à nier toute trace de l'actualité politique dans l'épyllion. L'interprétation d'OTIS (mort et renaissance de Rome = faute d'Orphée suivie de la *bougonia*) a le tort de sous-estimer la faute d'Aristée.

tant dans une obstination stérile et meurtrière à combattre une cause qu'elle sait devoir, à terme, triompher.

Ajoutons que les deux actions se déroulent dans un climat oraculaire (révélations de Protée, des Pénates, de Céléno, d'Hélénus, de la Sibylle et d'Anchise) et partiellement aussi aux Enfers, siège suprême des châtiments.

Ce qu'on observera, en comparant ces deux narrations, ce n'est pas seulement le rebondissement de la faute qui dans le couple justiciable-justicier change de camp au cours du récit (changement progressif dans l'*Énéide* à mesure que la *pietas* d'Énée rend injustifiable la colère de Junon) mais la dégradation, l'affaiblissement de l'autorité du dieu punisseur qui doit lui-même se soumettre à une loi plus puissante, source de son malheur ou de son humiliation (car malgré l'arrangement que lui offre Jupiter, l'orgueilleuse Junon n'en demeure pas moins vaincue par Énée).

Déjà, dans les *Bucoliques*, les plaintes de Mélibée et de Moéris résonnaient comme un appel à la justice, comme la dénonciation aussi d'une fausse justice issue des désordres publics; et qu'est-ce que l'âge d'or annoncé à Pollion sinon le règne de cette Justice absolue dont le retour sur terre est imminent? Mais les Églogues étaient toutes pénétrées des réalités politiques du temps; pour faire éclater ce cadre trop étroit, il fallait à Virgile choisir la dimension narrative et imaginer une typologie agonistique qui mît en lumière sa propre vision des choses.

L'histoire d'Aristée qui se continue par le récit des malheurs d'Orphée n'est autre, à prendre la lecture au premier degré, qu'un conte merveilleux; ses déboires d'éleveur n'intéressent que lui et la composition de l'épisode est encore si dépendante des techniques alexandrines, celles de Catulle notamment, que l'on y verrait plus volontiers un exercice d'école — toutefois très réussi — que la première griffe d'un génie supérieur et ambitieux. Pourtant le Poème LXIV ne présente pas du tout les mêmes situations : il ne raconte dans sa partie centrale qu'une aventure amoureuse : ni devin, ni dieu, ni expiation d'une faute suivie d'un épilogue heureux pour le coupable; le sombre climat créé par les plaintes et les imprécations d'Ariane contre Thésée contraste avec la tendresse de la nymphe, mère d'Aristée, et avec la fidélité conjugale d'Orphée. Le tissu dramatique de l'*Énéide* nous paraît, en revanche, non pas calqué sur l'histoire d'Aristée mais inspiré par une même dialectique de la culpabilité, la différence étant masquée d'une part par la dimension nouvelle du sujet et de l'autre par la situation d'Énée qui n'est pas, comme nous l'avons dit, coupable envers Junon mais doit expier des offenses commises par d'autres. Le procès fait à Énée par la divinité prend donc, de ce fait, un caractère paradoxal et complexe. Autres nouveautés : la punition unique infligée par Orphée au pasteur imprudent devient persécution dans l'*Énéide*; au châtiment du chanteur-justicier par Proserpine répond une sorte de demi-acquittement au tribunal de Jupiter; mais Junon pouvait-elle subir le sort d'Orphée? Tous deux, malgré leur statut différent, sont néanmoins punis de leur *furor*, de leur *impotentia*.

Le plan de l'*Énéide* que Donat présente comme *prosa prius oratione formatam digestamque in XII libros* a toutes chances d'avoir vu le jour très peu de temps après le livre IV des *Géorgiques*, qui s'achevait, en 30, d'après le témoignage de Servius, par des *laudes Galli* et un éloge de l'Égypte : C'est aussi l'hypothèse que nous croyons la plus probable; l'épyllion fut donc conçu comme un poème indépendant à une date sans doute un peu plus ancienne avant d'être plus tard, après la mort de Gallus, incorporé à l'ouvrage en vue d'une nouvelle édition [18]. Mais Virgile l'avait certainement sous les yeux ou fortement en mémoire quand il bâtit son *Énéide*, comme l'attestent des ressemblances frappantes d'expressions entre plusieurs passages de l'*Énéide I* et de la fin des *Géorgiques IV* à partir précisément du vers 176 où commence l'histoire d'Aristée [19]. Il est clair que la transition d'une œuvre à l'autre ne s'est pas opérée brusquement mais par évolution et transformation des techniques de composition : la scène de la descente d'Orphée aux Enfers à la recherche d'Eurydice n'est-elle pas comme l'ébauche de la Catabase d'Énée en quête d'une rencontre avec Anchise, le père se substituant à l'épouse? Or, comme le dit justement Otis [20], la démarche poétique qui eût consisté à partir du plus complexe, c'est-à-dire de l'*Énéide*, au plus simple, c'est-à-dire à l'épyllion, choque le bon sens : l'effort créatif chez tous les grands artistes se développe dans le sens irréversible d'une maturité et d'une plénitude toujours plus grandes et il ne serait pas sérieux de dire que cet épyllion, du point de vue où nous nous plaçons, se présente comme une *Énéide* en miniature, une réduction de l'épopée opérée après coup pour fournir un nouveau *finale* aux *Géorgiques* de 26.

Dans les mois qui suivirent la victoire d'Actium la réflexion virgilienne sur la légitimité morale du châtiment et les problèmes complexes soulevés par l'application de la justice au domaine politique à la lumière des guerres civiles prit un tour plus aigu, plus profond; Virgile nous semble avoir surtout salué, comme ses contemporains, en la personne d'Octave, entre 30 et 26, le restaurateur de la paix civile plutôt que le champion « officiel » de

18. La notice de Servius a donné lieu à de nombreuses controverses (voir le résumé dans WILKINSON, *op. cit.*, *Appendix IV* (*Recent Literature on the Aristeus epyllion*). Ceux qui rejettent ce témoignage défendent surtout, comme OTIS et KLINGNER, la thèse de l'unité du livre IV : il est certain qu'une seconde rédaction à quelques années de distance, alors que Virgile se consacrait entièrement à son *Énéide*, eût nui à cette unité — assurée par le triple rapport Gallus, Égypte, *bougonia* — du fait qu'une partie importante du livre se trouvait tout à coup biffée et remplacée, sans doute hâtivement, par un développement difficile à intégrer dans l'ensemble. Mais défendre la thèse d'une édition unique en 29-30 ne lève pas toutes les interrogations que pose l'harmonisation des deux parties du livre (voir la note précédente). L'hypothèse vraisemblable, à laquelle nous nous tenons, qui fait de notre épyllion un poème indépendant, à l'origine, du livre IV, n'est pas absolument nouvelle : J.-P. BRISSON ne l'a pas écartée dans son *Virgile, son temps et le nôtre*, Paris, Maspero, 1966, p. 310-311 (« le secret d'Orphée ») et A.-M. GUILLEMIN, plus affirmative, écrit : « le poème serait donc une des œuvres de jeunesse dont nous avons regretté la perte » (*Virgile artiste, poète et penseur*, Paris, Albin Michel, 1951, p. 183).

19. *Georg.*, 420 et *Aen.*, 161; *Georg.*, 376-77 et *Aen.*, 701-702; *Georg.*, 378-379 et *Aen.*, 705-706; *Georg.*, 352 et *Aen.*, 126-127.

20. *Op. cit.*, p. 412 : « To read the Aristeus-Orpheus as a simplified *Aeneid*, as a retroactive effort thrown off by the poet engaged on a difficult and utterly different masterpiece, is to miss its own point and poignance. »

la bonne cause, sachant bien que les torts ne sont pas nécessairement d'un seul côté et que la propagande du vainqueur justifie toujours sa conduite [21]. Après tout, le bilan octavien se soldait par un acquit si positif qu'il n'était pas trop gênant de vouloir ignorer les zones d'ombre ayant précédé l'émergence du salut commun. Nous savons aujourd'hui que Virgile a pratiqué avec une extrême subtilité l'art de l'ambiguïté, de la double lecture et de l'allusion savante [22] : c'est la raison pour laquelle nous montrerions beaucoup d'imprudence à le situer catégoriquement dans tel clan, tel parti. Faut-il oublier que Pollion, son protecteur et l'un des parrains des *Bucoliques* n'était pas l'ennemi d'Antoine et que personne ne pouvait prévoir la brusque disgrâce de Gallus, témoignage des incertitudes et des dangers qui menaçaient l'ordre encore précaire instauré par le Principat? Mais Virgile qui se trouvait par la force des choses au centre de ces *graues amicitiae* [23] pouvait-il, après 26, faire ouvertement reproche à Auguste d'avoir « lâché » son préfet de l'Égypte? Certes non. Il lui était possible, en revanche, de faire entendre à son puissant protecteur, à travers le travestissement de la fable, que les justiciers ne sont pas toujours irréprochables; déjà Junon poursuivait Énée d'une haine injuste, Orphée avait châtié Aristée mais il avait aussi, par sa faute, perdu Eurydice; la substitution de l'épyllion alexandrin aux *laudes Galli* arrivait à son heure : l'histoire malheureuse d'Aristée ne montrait-elle pas, discrètement, comme en filigrane, la figure d'Auguste qui se dessinait derrière celle d'Orphée? Le regard que portait alors le poète sur ces deux divinités vengeresses mais aussi coupables et même criminelles aux côtés de la Saturnienne ne s'accompagnait-il pas d'un profond sentiment de malaise?

L'*Énéide* prit donc naissance dans un climat d'interrogations et de réflexions sur l'exercice de la justice par les Puissances, un climat qui s'assombrit brutalement avec le suicide de Gallus et amena le poète à transformer hâtivement sans doute, comme le prouvent quelques légères incohérences [24], la fin des *Géorgiques IV*. Ajoutons que l'amitié qui liait les deux hommes était profonde; on imagine mal que Virgile l'eût désavouée dans le malheur pour de simples motifs d'intérêt personnel ou d'opportunisme sécurisant. La lecture et la signification de l'épisode d'Aristée telles que nous les proposons à la lumière de ce tragique événement ne semblent-elles pas d'ailleurs sauvegarder parfaitement l'honneur du poète et mieux répondre à l'idée que nous nous faisons de lui à travers son œuvre et divers autres témoignages?

21. Lucain, qui n'était sans doute pas le seul à le penser, ne prêtera-t-il pas à César ce propos cynique (7, 260) avant Pharsale : *Haec acies uictum factura nocentem?*

22. Tout récemment cf. Nicholas HORSFALL, *L'epopea in alambico*, Napoli, 1991; et déjà Kenneth QUINN, *Virgil's Aeneid. A critical description*, London, 1968, p. 396-413.

23. Cf. Horace, à Pollion, *Carm.*, 2, 1, 3-4.

24. Notons pour l'essentiel : au vers 283 la *bougonia* est l'invention d'Aristée, le pasteur arcadien, mais peu après, elle est celle des Égyptiens (287-294). — En 315, Aristée est un dieu. — La technique décrite en Égypte n'est pas tout à fait celle que préconise Cyréné (537-547). — Selon Protée, c'est Orphée qui punit Aristée mais ce sont les Nymphes dans la version de Cyréné (532-536) — On se demande si la consultation de Protée ne fait pas double emploi puisque la nymphe est à même d'indiquer les causes des déboires de son fils et le type d'expiation approprié.

Le livre VI de l'*Énéide* — ou du moins plusieurs épisodes de ce livre — ouvre une perspective nouvelle, du point de vue qui est le nôtre, par rapport à la catabase d'Orphée, sur l'exercice de la justice, en ce sens qu'il s'agit cette fois d'un tribunal qui ne juge que des morts. Les fautes humaines ne se présentent plus alors dans la mouvance du devenir historique terrestre qui divise même en clans opposés les Olympiens, mais elles s'exposent à des châtiments définis de toute éternité par des juges réellement impartiaux que nous ne connaissons pas (ou que nous ne connaissons que de nom ou de réputation comme Minos ou Rhadamante), qui ne jouent aucun rôle dans l'action de l'*Énéide*, ne sont liés à aucun des coupables qui comparaissent devant leur tribunal par des liens d'amitié qui pourraient faire fléchir leur sévérité et n'ont aucune raison non plus de les punir pour satisfaire une vengeance personnelle : ainsi, au justicier — fût-il un dieu — se substitue la loi, désincarnée, constante, inflexible : ainsi, aux abords du Styx, Énée découvre que Minos est entouré de tout un appareil judiciaire :

> *nec uero hae sine sorte datae, sine judice, sedes :*
> *Quaesitor Minos urnam mouet, ille silentum*
> *consiliumque uocat uitasque et crimina discit*[25].

« Et ce séjour n'est pas concédé sans la décision d'un jury et d'un juge : Minos instruit l'affaire; il préside au tirage, convoque le Conseil des silencieux, examine et les vies et les accusations » (trad. J. PERRET)

Plus loin, les suicidés voudraient bien retrouver la vie mais la loi, le règlement, le leur interdit : *Fas obstat* (v. 438).

En passant devant le Tartare, la Sibylle évoque les *poenae deum* dont Hécate l'a instruite : mais ces dieux ne sont pas nommés et cette imprécision volontaire nous plonge dans les abîmes d'une justice dont les règles sont inconnues, sur lesquelles l'humanité n'a aucune prise; les dieux cités n'ont ni visage ni voix ni sentiments ni existence saisissable à la différence d'une Junon et même de Jupiter. Les coupables sont ensuite livrés à Tisiphone mais là encore, cette Furie n'est qu'un instrument, le bourreau en titre du Tartare et elle s'assimile totalement à sa fonction.

Anchise nous apprend ensuite dans son exposé quels sont les divers traitements de la purification des âmes souillées au cours de leur existence terrestre[26]. Le lecteur ne sait toujours pas qui les conduit dans ces lieux imaginaires qui tiennent des salles d'hopitaux et des établissements curatifs ni surtout qui a établi ce code de soins, qui a décidé des choix à opérer entre les patients (et notamment de leur séjour dans l'Élysée) ou du temps nécessaire à leur complet rétablissement, quel est ce dieu qui les appelle auprès du Léthé une fois dix mille ans écoulés. Ce qui ressort à l'évidence de cet exposé c'est l'existence d'un règlement préétabli, immuable et incontestable, d'une sorte de théâtre où les figurines sont conduites par des fils invisibles vers une destination déterminée.

Tout cela nous éloigne beaucoup d'Homère parce que précisément les

25. *Aen.*, 6, 431-433.
26. *Ibid.*, 6, 739-751.

morts évoqués par Ulysse au Chant XI de l'*Odyssée* ne font que raconter leurs souffrances dans la mort et leur passé sur terre; mais Virgile, l'a-t-on suffisamment remarqué, en puisant dans le vaste magasin des doctrines eschatologiques, en voulant les insérer dans sa catabase au risque de créer des incohérences et des obscurités, apportait la preuve que les problèmes moraux soulevés par nos comportements, les souffrances de l'expiation pour les criminels et aussi les joies réservées aux élus — car il ne s'agit plus seulement de destins exceptionnels et fabuleux mais de nos destins communs — demeuraient au centre de ses réflexions lorsqu'il conçut l'économie du livre VI.

Assurément, il n'a pas suggéré la pensée que la justice serait totalement hors de portée de nos efforts pour la mettre en œuvre du fait que le justicier peut faire figure de justiciable — car dans ce cas le sujet même de l'*Énéide* devenait caduc et le triomphe d'Énée perdait toute justification transcendante — mais que les rapports de justice au niveau des puissances qui prétendent l'exercer, c'est-à-dire la manière dont les héros interprètent leurs droits et celle dont les dieux se comportent pour juger des fautes et des mérites de chacun des principaux acteurs, loin d'être toujours pleinement satisfaisants, suscitent bien souvent l'inquiétude. La Junon, le Jupiter de Virgile sont encore trop anthropomorphes, trop près de nous, trop impliqués dans la réussite ou l'échec d'un projet politique qui, vu son ampleur, ne pouvait se dispenser de leur concours. Existe-t-il de parfaits justiciers dans le monde qui est le nôtre? Sommes-nous à même de bien juger les acteurs de l'histoire, même celle des ancêtres de Rome, de bien comprendre les voies tortueuses où les entraînent des dieux aux comportements étranges et en désaccord entre eux? Dans la Revue des Héros, aux Enfers, Anchise, très prudemment, ne se prononce pas sur les actes criminels d'un Brutus : il les déplore seulement :

Infelix! Vtcumque ferent ea facta minores [27]

Qui eut raison de César ou de Pompée? Cela n'est pas dit. Mieux vaut ne pas imiter leur exemple :

Ne, pueri, ne tanta animis adsuescite bella [28]

Pourtant il existe bien dans le cœur de tout homme le besoin de croire en une justice suprême, véritable; mais celle-ci ne s'exerce que dans l'au-delà avec la rigueur d'un mécanisme implacable et parfois d'une dureté révoltante — c'est le cas notamment de Palinure — auquel personne n'échappe; les juges sont des divinités anonymes, des puissances cachées qui ne connaissent que leurs lois, sont absents de la scène où se déroule l'histoire des hommes et des empires et jugent avec la même équité les Grands comme Salmonée ou Thésée ou l'humanité ordinaire avec ses faussaires, ses traîtres, ses impies et ses malfaisants de toute espèce ou simplement ceux qui, n'étant ni bons ni mauvais se trouvent soumis à des peines

27. *Ibid.*, 6, 822.
28. *Ibid.*, 6, 832.

variées et graduées et peuvent espérer à terme une purification définitive.

C'est une question de savoir si la Catabase d'Énée dont la composition nous semble avoir suivi de peu la disgrâce de Gallus — c'est-à-dire entre 26 et 23 ou 22 — doit s'interpréter comme un épisode réellement vécu par le héros ou comme une suite de visions oniriques ou encore comme un récit n'engageant pas l'autorité du narrateur : s'il s'agit d'antiques traditions que celui-ci nous laisse libres de ne pas prendre à la lettre, comme le fait Socrate dans le *Phédon* (*sit mihi fas audita loqui*) [29], alors le tribunal des Enfers pourrait bien n'être qu'une fable, une illusion aussi vaine que les ombres qui le composent et l'entourent, et les fautes resteront impunies. Mais si Virgile laisse entendre que les scènes qu'il décrit lui sont dictées par quelque Révélation surnaturelle ou par voie initiatique — comme c'est beaucoup plus probable — dans ce cas quels avertissements, quels terribles enseignements à l'adresse de tous et notamment de ceux qui pourraient se croire, par leur état, au-dessus des lois dans l'exercice d'un pouvoir souverain !

29. *Ph.*, 114 b.